



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE



Programme de Lutte Antiérosive

Unité de Gestion

(PLAE-V 2019 – 2021_ BMZ financement N° 2016 69 035)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Pour les travaux d'identification des éleveurs et de délimitation des terrains pour la mise en œuvre des activités et la structuration des groupements – Campagne 2020/2021
Sites : Région Boeny, Betsiboka et DIANA

Lancé le 11 juin 2020

1. Le Programme de Lutte Antiérosive (PLAE) est un projet du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche - MAEP cofinancé par la République Fédérale d'Allemagne à travers la banque allemande pour le développement (KfW). Il a pour objectif l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles par les acteurs pertinents du secteur de l'environnement et de l'énergie domestique ainsi que l'installation de forêt communale et du reboisement villageois individuels dans les Régions de Boeny, Betsiboka et DIANA.
2. L'Unité de Gestion du PLAE V à travers son Conseiller Technique Principal sollicite de la part des soumissionnaires constitués légalement et intéressés, des offres sous plis fermés pour les travaux d'identification des éleveurs et de délimitation des terrains pour la mise en œuvre des activités et la structuration des groupements :

District	Communes	N° Lot	Superficie (ha)
Marovoay	Ankazomborona	1P	200
	Marosakoa	2P	200
Ambanja	Antsakoamanondro	3P	200
	Maherivaratra	4P	200
Maevatanana	Andriba	5P	200
	Mahatsinjo	6P	200

Chaque lot est indivisible. Un soumissionnaire peut présenter des offres pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où un soumissionnaire est intéressé à plusieurs lots, il est autorisé à présenter une offre technique pour l'ensemble des lots qu'il souhaite soumissionner.

3. La procédure de passation applicable est l'Avis d'Appel d'Offres Ouvert selon la procédure de passation de marché de la KfW pour favoriser des soumissions concurrentielles.
4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres contre un paiement non remboursable de DIX MILLE ARIARY (Ar 10 000). Le paiement sera effectué en espèces auprès du bureau de l'Unité de Gestion du Programme de Lutte Anti Erosive V, Lot II N 53 AF, Analamahitsy, 101- Antananarivo.
Un reçu y afférent sera délivré.
5. Les offres présentées par le soumissionnaire doivent comprendre :
 - une originale et une copie de l'offre technique ;
 - une originale et une copie de l'offre financière ;et rédigées en langue française.

6. Les offres doivent être déposées à l'Unité de Gestion du Programme de Lutte Anti Erosive, Lot II N 53 AF, Analamahitsy Tanàna, Antananarivo (101) au plus tard le *lundi 13 juillet 2020* à 09h00.
7. Toutes demandes d'informations supplémentaires sont adressées à l'Unité de Gestion du PLAE V Analamahitsy – Antananarivo.

**PROGRAMME DE LUTTE
: ANTIEROSIVE V
: UNITE DE GESTION**


Jacobus VERMAAT
Conseiller Technique Principal